

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE		REFERENCE	PAP2024-022-COORDO REP AUBAGNE LA ROSE
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Coordonnateur REP (poste à 2x50%)	
	PLACE DU POSTE	Postes vacants : - Réseau du collège REP Lou Garlaban (IEN Aubagne) 50% - Réseau du collège REP Giono (IEN Marseille La Rose) 50%	
	CADRE GENERAL	Le poste est placé sous l'autorité conjointe des co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire (inspecteurs du premier degré et chefs d'établissements).	
MISSIONS ET COMPETENCES	MISSIONS	La fonction de coordonnateur REP a été créée afin de coordonner la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau. Il a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement.	
	FONCTIONS	Le coordonnateur est particulièrement chargé de mettre en œuvre les orientations arrêtées par les co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire, en lien avec l'IA-IPR référent. <ul style="list-style-type: none"> - Etablir des liaisons fonctionnelles entre les cycles (1^{er} et 2nd degrés). - Accompagner les équipes d'école et de collège. - Suivre et accompagner l'évaluation du projet du réseau. - Aider à l'organisation et l'animation pédagogique des réseaux. <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et diffuser des documents de travail, instruire et suivre les dossiers, organiser les réunions institutionnelles. - Assurer la circulation de l'information relative à l'éducation prioritaire. <ul style="list-style-type: none"> - Actualiser et suivre les liaisons avec les partenaires (services de l'Etat, collectivités locales, associations...) en particulier dans le cadre de la Politique de la Ville. - Suivre des actions d'accompagnement à la scolarité. 	
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du fonctionnement du système éducatif 1^{er} degré comme 2nd degré. - Capacité à travailler en équipe. - Capacité à coopérer avec des personnels de statuts et missions variés. - Savoir adopter le bon positionnement. 	
	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Bonne expérience en éducation prioritaire souhaitée. La détention d'un CAFIPEMF constitue une réelle valeur ajoutée.	
CONTEXTE ADMINISTRATIF	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.	
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.	
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.	
	CONTACT	Cellule des politiques éducatives : ce-cellulepoled@ac-aix-marseille.fr	